



**Convention de Minamata sur le mercure, adoptée à Genève le 19 janvier 2013 - Adhésion par le Portugal.**

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 28 août 2018, le Portugal a adhéré à la convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 26 novembre 2018, conformément au paragraphe 2 de l'article 31 de la convention.

